



Le 6 février 2023,

M.le Préfet,
Mme la Vice-Présidente du Conseil Départemental,
M. l'Inspecteur d'Académie,
Mmes et Messieurs les membres du CDEN,

Nous tenons en préambule à remercier les services pour la qualité des documents transmis, pour l'écoute et les échanges constructifs avec notre organisation syndicale. L'humain est au cœur de nos dialogues avec l'administration. Cette prise en compte doit être soulignée car elle est souvent absente dans d'autres départements. Nous apprécions cette volonté commune de trouver des solutions à des parcours personnels et professionnels.

La révolution copernicienne annoncée dans le système éducatif par notre Président n'a pas lieu. Panser ou penser l'éducation nationale, quelle que soit la sémantique doit s'appuyer sur des éléments tangibles du terrain et répondre aux problématiques.

Supprimer la technologie en 6^{ème}, ajouter des heures de soutien encadrées par des PE selon leur disponibilité, conduire le bus scolaire, encadrer la cantine ou le périscolaire, remplacer le remplaçant du remplaçant, favoriser le salaire des débutants au détriment des enseignants chevronnés, travailler toujours plus et plus longtemps traduit une réelle méconnaissance du métier.

A ce jour, c'est le sentiment de colère, de mépris qui est ressenti pour l'ensemble d'une profession.

Travailler jusque 64 ans sans médecine de travail, sans ne pouvoir activer aucun levier RH, sans prendre en compte la pénibilité (bruit, posture, risques psychosociaux) est une hérésie. Augmenter le salaire des uns et non des autres oppose et ne rassemble pas. L'attractivité doit être pensée sur l'ensemble de la carrière.

Faire le choix de supprimer des postes, des heures au sein de notre profession marque un

manque d'intérêt criant pour nos enfants.

Comme vous l'avez compris, la priorité du gouvernement n'est pas l'avenir de nos élèves.



Pour revenir à l'ordre du jour qui est la carte scolaire premier et second degrés, la primauté au primaire n'est plus. Cette prévalence n'existe plus.

En témoigne, la présentation des dotations en ETP par académie lors du dernier comité technique ministériel du 13 décembre 2022. La plupart d'entre elles sont déficitaires et le total est de -667 ETP (emploi temps plein) sur le territoire pour la rentrée 2023. Le ministère justifie cette baisse par le biais de la baisse démographique (-63 748 élèves prévus).

Pourtant plus d'une semaine après, une étude de la DEPP (la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) sur un comparatif des différents systèmes éducatifs en Europe montre bien le retard de la France au niveau des salaires, du nombre d'élèves par classe et sur le volume horaire global des enseignements.

Cet énième rapport qui malheureusement reste lettre morte indique que la France a la taille moyenne de classe la plus élevée des 22 pays de l'Union Européenne à savoir 22 contre 19.

Notre pays se démarque par un nombre important d'élève par enseignant.

L'écart est d'autant plus important dans les classes pré-élémentaires +10.4 élèves en plus.

S'ajoute à cela, une dépense faible par élève dans le premier degré dans notre pays.

Cet investissement comprend notamment le salaire moyen des enseignants, le temps d'enseignement et le nombre d'élève par enseignant.

Dans cette analyse, il est rappelé que le volume horaire d'enseignement en France est nettement supérieur à la moyenne des pays de l'UE-27 à savoir 864h contre 760h en moyenne.

C'est pourquoi, notre législateur aurait pu faire d'autres choix au niveau de la carte scolaire pour se rapprocher des moyennes énoncées. Même sans créer de postes avec une démographie en baisse, mécaniquement le nombre d'élèves par classe aurait baissé et amélioré les conditions des enseignants de France.

Mais avec ce choix de supprimer des postes, ce sont les espoirs d'avoir un nombre de remplaçants, d'enseignants spécialisés plus importants qui s'envolent. Pourtant, la crise sanitaire a montré les limites de notre système. Malheureusement, nous n'apprenons jamais de nos expériences.

Les directeurs au pilotage de cette école avec des nouveaux défis à relever ne verront certainement pas leur régime de décharge évolué car le contingent d'ETP est débiteur.

Les légères améliorations des deux années précédentes dans les domaines cités s'arrêtent

nettes. C'est un coup d'arrêt et un changement de cap qui est annoncé.

La priorité au premier degré n'est plus au goût du jour.

Ce sont bien 102 fermetures pour une vingtaine d'ouvertures qui sont prévues dans notre département.

La majorité des fermetures se trouvent dans les dispositifs.

Nous regrettons amèrement cette approche quantitative notamment sur le dédoublement des classes en éducation prioritaire au détriment du qualitatif.

Nos collègues du second degré ne sont pas en reste. Après des années de disette, leur sort ne s'améliore pas. Bien au contraire, plus de 15 ETP sont supprimées. Le département fait le choix d'augmenter le volant des heures supplémentaires au détriment de création de postes. Pourtant, la moyenne des classes françaises sont les plus fortes de l'union européenne avec 26 élèves par classe.

A quoi servent ces enquêtes, ces données, ces constats si notre gouvernement ne prend pas la mesure ?

La baisse d'attractivité de notre métier s'explique aussi par ces éléments ci-dessus détaillés. Il est temps d'y remédier avant que le plus beau métier du monde disparaisse.

C'est pourquoi, pour toutes ces raisons évoquées, pour exprimer notre grand mécontentement, nous quitterons cette réunion à la fin des déclarations des différentes organisations syndicales.

Je vous remercie de votre attention.



Geoffrey Capliez

